

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2025

/

### Délibération n° 2025D58

Le Conseil communautaire, convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 19 mai 2025 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

#### Présents : 34

**AIZENAY** : S. ADELEE, M. TRAINÉAU, I. GUERINEAU, Ph. CLAUTOUR  
**APREMONT** : G. CHAMPION  
**BEAUFOU** : D. HERMOUET  
**BELLEVIGNY** : J. ROTUREAU, S. PLISSONNEAU, F. FLEURY  
**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : X. PROUTEAU, V. JOLLY  
**FALLERON** : G. TENAUD, Y. HERBERT  
**GENETOUBE (LA)** : G. PLISSONNEAU, E. RICHARD  
**GRAND'LANDES** : P. MORINEAU  
**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX, Ch. GAS  
**MACHE** : F. RAGER  
**PALLUAU** : G. BUTEAU  
**POIRE-SUR-VIE (LE)** : S. ROIRAND, M. ROCHAIS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, N. KUNG  
C. GUINAUDEAU  
**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : M. HERMOUET, C. FRAPPIER  
**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

#### Absents excusés : 12 dont 9 pouvoirs

**AIZENAY** : C. BARANGER donne pouvoir à I. GUERINEAU, F. MORNET, F. ROY donne pouvoir à M. TRAINÉAU, R. URBANEK donne pouvoir à S. ADELEE  
**APREMONT** : S. BUFFETAUT  
**BEAUFOU** : J-Ph. BODIN donne pouvoir à D. HERMOUET  
**BELLEVIGNY** : Ph. BRIAUD donne pouvoir à J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT  
**MACHE** : C. NEAU donne pouvoir à F. RAGER  
**PALLUAU** : M. BARRETEAU donne pouvoir à X. PROUTEAU  
**POIRE-SUR-VIE (LE)** : C. RENARD donne pouvoir à M. ROCHAIS  
**SAINT-PAUL MONT PENIT** : Ph. CROCHET donne pouvoir à G. PLISSONNEAU

#### Absents : 3

**AIZENAY** : Ch. GUILLET  
**BELLEVIGNY** : M-D. VILMUS  
**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : Ch. DURAND

### **Objet : Programme de travaux du bâtiment voyageurs de la gare de Bellevigny.**

Suite au projet initial de démolition du « bâtiment voyageurs » désaffecté de la Gare de Bellevigny, la Communauté de communes Vie et Boulogne a engagé des démarches auprès de la SNCF afin de faire part de l'intérêt porté à ce bâtiment.

Ce dernier constitue en effet une réelle opportunité pour notre collectivité au regard de son emplacement et de sa connexion ferroviaire quotidienne en direction de Nantes et de la Roche-sur-Yon. La fréquentation de cette halte ferroviaire est en fort développement, constituant ainsi un pôle multimodal en devenir.

La communauté de communes souhaite valoriser ce patrimoine bâti, actuellement désaffecté et vétuste, en lui donnant une nouvelle vocation économique (pépinière d'entreprises, espace de coworking, salle de réunion), afin que ce site puisse être demain une vitrine de notre dynamisme économique et de notre cadre de vie.

Propriétaire du bâtiment depuis décembre 2024, Vie et Boulogne a sollicité ORYON pour réaliser une étude de faisabilité afin de projeter et d'estimer les travaux à venir.

Le montant global de l'opération est estimé à 942 219 € HT (1 130 663 € TTC), décomposé comme suit :

- Acquisition foncière : 58 800 € HT
- Frais libératoires : 139 119 € HT
- Maitrise d'œuvre, études diverses, contrôles techniques : 72 000 € HT
- Travaux : 672 300 € HT

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre en octobre 2025
- Attribution des marchés publics de travaux au 1<sup>er</sup> semestre 2026
- Réception des travaux en 2027.

**Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver le programme de réhabilitation de l'ancien bâtiment voyageurs de la gare de Bellevigny.
- De fixer le montant prévisionnel de l'opération à 942 219 € HT, hors aléas.
- Précise que les dépenses et recettes de cette opération seront affectées au budget annexe « bâtiments économiques ».
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions possibles pour ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt mai deux-mille-vingt-cinq,

Le Président,  
**Guy PLISSONNEAU**

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 26/05/2025.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

